

La structuration des politiques forestières de territoire en région méditerranéenne : Languedoc-Roussillon, Ardèche et Drôme

par Mathieu TRONQUIT

Durant l'année 2005 l'association Forêt Méditerranéenne a débattu sur la place de la forêt méditerranéenne dans les politiques actuelles dans le cadre des « Etats généraux de la forêt méditerranéenne » qui avait pour thème « La forêt méditerranéenne : un modèle pour les forêts françaises, du XXI^e siècle ».

La réflexion menée sur ce thème a permis aux différents acteurs de se rendre compte que les forêts méditerranéennes sont particulières, qu'elles nécessitent des orientations politiques tout aussi particulières et spécifiques, qu'elles ont besoin d'outils originaux de connaissance, de gestion, de valorisation et de protection.

Un autre constat est que ces actions se déroulent sur un nouveau type de terrain, qui est le produit actuel de l'évolution de la décentralisation. Le paysage administratif et politique français s'est rapproché de la population autour d'organisations intercommunales ayant des fonctionnements et des objectifs bien différents, même si le but premier est le même : rendre nos territoires plus faciles à organiser et à gérer.

Suite à ce constat, l'association Forêt Méditerranéenne s'est fixée comme objectif de travailler sur les forêts méditerranéennes dans les « nouveaux » territoires, qu'ils soient périurbains et littoraux ou ruraux, en campagne ou en montagne.

L'idée est de repérer, de la manière la plus approfondie possible, toutes les organisations intercommunales concernées par des questions relatives aux forêts méditerranéennes. Puis, de voir quelles sont les actions qui y sont menées, de quelles manières, avec quelles ressources et aussi avec quelles difficultés.

Pour entamer cette réflexion, l'association a décidé d'engager un stagiaire, moi-même, pour mener une enquête sur les cinq départements du Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault, Lozère et Pyrénées-Orientales), ainsi que les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche ; l'OFME ayant, de son côté, engagé un travail similaire concernant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cf. article précédent, pp. 97-100). L'objectif du stage est d'inventorier les différentes institutions et outils concernés par le thème de 2006, et d'en analyser les différentes « entrées » forestières.

Les nouveaux territoires identifiés

La Banatic a donc permis une première identification de ces nouveaux territoires concernés par la question forestière. 211 organismes ont pu être identifiés dans les départements où s'est déroulée notre étude. Parmi ceux-ci, 161 étaient déjà inscrits dans les fichiers de l'association (plus de 4 500 adresses), alors que 50 contacts étaient inconnus de Forêt Méditerranéenne.

Le Tableau I, ci-dessous, donne le détail des territoires identifiés, par département, lors de l'enquête.

Inventaire des nouveaux territoires dans les régions concernées par l'étude

La première étape de l'enquête est donc l'identification des intercommunalités susceptibles d'être concernées par la forêt méditerranéenne.

La Banatic, un bon outil d'identification

Cela peut se faire grâce à un outil issu de la volonté de l'administration d'introduire les NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) dans notre société : la Base nationale sur l'intercommunalité (BANATIC). Ce site Internet permet de consulter la base ASPIC départementale. La fonction de cette base est de répertorier toutes les intercommunalités pour chaque département, en donnant les statuts, l'historique, le périmètre et les compétences.

Quelles structures ont été contactées ?

Une fois cette première identification faite, un courrier, ainsi qu'un courriel lorsque ce fut possible, expliquant le rôle de l'association et le but de l'enquête ont été envoyés à chacune de ces structures. Le Manifeste de la forêt méditerranéenne y a été joint pour rendre compte des activités de l'association, ainsi qu'un guide d'entretien (par courriel uniquement) pour montrer le type de questions que nous désirions leur poser.

Les retours directs

Le courrier précisait, en outre, que ces structures pouvaient nous contacter directement pour faire avancer l'enquête au plus vite, si elles se sentaient directement concernées et impliquées par la problématique de la recherche.

	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Pays	Syndicats mixtes	SIVOM	SIVU	PNR	Parc national
Ardèche	7		2	2		3	1	
Aude	26	2	5	1			1	
Drôme	6		4				1	
Gard	31	3	5	4	3	6		
Hérault	28	4	3	5	1	1	1	
Lozère	17			2	4	1		1
Pyrénées Orientales	16	1	4	1	2	5	1	
TOTAL	131		10	23	15	10	16	5
								1

Tab. I :
Territoires identifiés,
par département,
lors de l'enquête

Cependant nous n'avons eu que cinq retours directs sur les 211 lettres envoyées, ce qui a très vite montré un certain manque de prise en compte de la forêt méditerranéenne dans les structures de coopération intercommunale actuelles, ou simplement un manque de temps et, ou, de personnel pour s'occuper de cette thématique. Il est à noter que la période durant laquelle s'est effectuée l'enquête, c'est-à-dire la période estivale, a sans doute eu une influence sur le manque d'implication de nos contacts.

La faiblesse de ces retours directs nous a donc conduits à relancer par téléphone, la totalité des structures repérées, pour établir le contact.

Les contacts établis

Les relances téléphoniques nous ont permis d'entrer en contact avec de nombreuses structures intercommunales. Ce premier contact, avec ceux que nous espérons devenir des partenaires, n'a pas toujours été facile à obtenir, de nombreux responsables de la question forestière étant en congé ou tout simplement débordés de travail.

Le but de cette première prise de contact était de voir quelle était l'importance de l'implication de l'interlocuteur dans les questions forestières. Cela a permis de « rayer de la liste » un nombre très important de nos contacts dont les compétences affichées ne correspondaient finalement pas à ce que nous recherchions.

Cela nous a permis d'obtenir onze entretiens, en tête à tête et d'une durée approximative d'une heure, qui nous ont donc permis de réaliser notre enquête de manière qualitative (Cf. Tab. II).

L'ensemble de ces contacts a permis de se faire une première idée de la place que peut avoir la forêt méditerranéenne dans les politiques des nouveaux territoires de la zone étudiée. La courte durée de l'enquête n'a pas permis de faire une étude exhaustive, mais seulement une première approche de la situation actuelle qui permettra de poursuivre l'étude d'une manière plus approfondie.

Nous allons maintenant voir l'analyse qui a été tirée des informations reçues par les interlocuteurs démarchés pendant l'enquête.

Tab. II :
Liste des onze entretiens réalisés lors de l'enquête, classés chronologiquement.

Les actions menées dans les nouveaux territoires de la zone étudiée

Les entretiens réalisés durant le stage ont donc permis de voir avec plus de précision le type de politique en faveur de la forêt méditerranéenne qui peut être conduite dans les territoires émergents de la décentralisation. Nous allons voir, dans un premier temps, quelles sont les actions purement forestières menées, avant de découvrir les actions transversales intégrant des entrées forestières.

Les actions purement forestières

De nombreuses actions spécifiquement forestières, peuvent être menées par les nouveaux territoires que nous étudions. Les politiques menées en la matière ont été classées par thèmes.

Liste des entretiens

Entretien avec Catherine Rouquet (par courriel), du Pays Lauragais (11), reçu le jeudi 1^{er} juin 2006.

Entretien avec Véronique Mure, responsable du service environnement à la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole réalisé à Nîmes (30), le jeudi 15 juin 2006.

Entretien avec Marc Skiersky, animateur d'une Charte forestière de territoire pour le Pays des Cévennes et la Communauté de communes des Hautes-Cévennes réalisé à Genolhac (30), le jeudi 15 juin 2006.

Entretien avec Denis Doublet, chargé d'étude scientifique et animateur Natura 2000 au Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) réalisé à Saint-Remèze (07), le mardi 4 juillet 2006.

Entretien avec Chloé Cottaz, chargée de mission agriculture, filière bois et gestion de l'espace au Pays Ardèche Verte, réalisé à Peaugres (07) le mardi 4 juillet 2006.

Entretien avec François Chifflet, chargée de mission gestion de l'espace et forêt au PNR des Monts d'Ardèche réalisé à Montpezat-sous-Bauzon (07), le mercredi 5 juillet 2006.

Entretien avec Sandrine de Chastellier, directrice de la Communauté de communes de Valcèzard réalisé à Saint-Paulet-le-Caisson (30), le mercredi 5 juillet 2006.

Entretien avec Stéphane Pourré, responsable de service au pôle aménagement, environnement, bâtiment et voirie à la Communauté de communes Sud-Roussillon réalisé à Saint-Cyprien (66), le mardi 25 juillet 2006.

Entretien avec Dominique Buisson, coordinatrice au Syndicat intercommunal de protection et d'aménagement rationnel du Canigou (SIPARC) réalisé à Prades (66), le mercredi 26 juillet 2006.

Entretien avec Jérôme Buissière, chargé de mission forêt au PNR des Pyrénées-Catalanes réalisé à Prades (66), le jeudi 27 juillet 2006.

Entretien avec Aurélien Lequette, chargé de la mise en place d'une CFT au Pays Pyrénées-Méditerranée et Bruno Mariton, ingénieur au CRPF du Languedoc-Roussillon réalisé à Céret (66), le jeudi 27 juillet 2006.

Défense de la forêt contre les incendies (DFCI)

La DFCI est un point très important de la politique forestière méditerranéenne. Cependant, l'association regrette qu'elle soit toujours la principale action menée en faveur des forêts de la région, qui sont perçues comme « des forêts qui brûlent, dangereuses pour la population ».

Cette tâche de protection contre les incendies, revient souvent à des syndicats intercommunaux (SIVOM ou SIVU), mais nous avons volontairement choisi de ne pas nous concentrer sur ce type de structures axées uniquement sur ce thème qui est, certes essentiel, mais aussi un peu dévalorisant pour les forêts méditerranéennes.

En dehors de ces syndicats spécialisés en défense contre les incendies, les autres organismes de coopération intercommunale font quelques actions en faveur de cette thématique. Mais la plus grande part des actions de DFCI émanent de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et des Conseil généraux.

Les actions menées par les territoires étudiés consistent, en général, à aider (ce qui se résume souvent à une simple consultation) les organismes spécialisés en la question, que nous avons cités dans le paragraphe précédent. Il s'agit essentiellement de la mise en place des pistes DFCI et des bornes incendies, ainsi que de l'aide au débroussaillage dans le cadre du PIDAF. Mais c'est surtout en tant que relais d'information que nos territoires étudiés font le plus gros travail, que ce soit auprès des propriétaires

Photo 1 :

L'image de forêt qui brûle, dangereuse pour la population est souvent un frein à la valorisation de la forêt méditerranéenne

Photo
G. Benoit de Coignac



locaux (pour le débroussaillage), que des touristes de passage (pour la prévention).

On remarque que le problème de la DFCI entre de plus en plus dans une approche transversale. En effet, cette question est aujourd'hui abordée dans des domaines qui ne l'étaient pas avant. C'est pourquoi on trouve beaucoup d'actions de défense contre les incendies (que nous verrons par la suite) dans des programmes qui ne semblent pas forcément concernés par le sujet : la sylviculture, le pastoralisme, les chartes (forestières ou autres), etc.

On a donc récemment intégré le fait qu'une forêt bien gérée est une forêt qui brûle moins.

L'exploitation forestière

L'exploitation et la valorisation de la filière bois est un thème essentiel pour assurer une gestion durable des forêts. Car, en effet, c'est en portant un intérêt financier à nos forêts que l'on pourra permettre de les préserver et d'empêcher qu'elles soient remplacées par d'autres activités plus lucratives.

Cette mission est l'apanage des Pays dans les politiques locales. Ce sont des espaces pertinents de réflexion et d'élaboration d'un projet de développement local en commun. A ce titre, ces structures ont donc engagé de nombreuses actions pour anticiper sur l'évolution de la forêt en menant une gestion sylvicole qui permettra, à terme, la valorisation des forêts par la production de bois de qualité.

Les Pays s'engagent particulièrement pour aider les exploitants à améliorer leur production.

Une des premières actions est d'améliorer la desserte forestière en participant au financement de projets de création de routes en forêt, car beaucoup d'exploitations ne peuvent utiliser certaines zones de leur domaine à cause d'une mauvaise répartition des routes et chemins.

La valorisation et la diversification des essences locales sont aussi un volet important de la thématique forêt dans les chartes de Pays. Les techniciens de ces structures apportent leur aide aux propriétaires sur la diversification des espèces plantées et plus particulièrement en essayant de valoriser les feuillus, qui sont une essence jugée plus intéressante et de meilleure qualité que les résineux (en général, des pins). On retiendra, à ce titre, les peuplements de châtaigniers qui

permettent d'espérer une production de bois de qualité.

Les Pays tentent de faire converger l'offre et la demande de toute la filière locale. Ils engagent donc des actions de sensibilisation et de promotion envers les maîtres d'ouvrages pour les inciter à utiliser les essences locales. Le Pays Pyrénées Méditerranée vient d'engager, à ce titre, un chargé de mission bois et construction (pour un CDD de six mois), alors que le Pays des Hautes-Cévennes a participé à la création d'un Pôle d'excellence rurale en partenariat avec un Groupe d'action locale et pense prévoir un volet sur l'aide aux entreprises de transformation du bois dans sa Charte forestière de territoire (CFT).

Le Pays Ardèche Verte a, quant à lui, lancé un concours d'architecture afin de créer une référence « maison bois Ardèche Verte », doublé d'un soutien aux investissements collectifs qui permettront à la filière de s'orienter vers des produits élaborés. Pour inciter à la convergence des acteurs locaux, les aides proposées pourraient être accordées uniquement aux propriétaires adhérents à l'Association syndicale de gestion forestière (ASGF).

Les Pays semblent donc une bonne échelle pour assurer le maintien et la valorisation des exploitations forestières. Mais, même si ce sont les structures les plus impliquées, elles ne sont pas les seules. On peut noter les actions entreprises par le PNR des Monts d'Ardèche, région très sylvicole, qui a lancé des expérimentations pour tenter d'améliorer de 20 % l'accroissement annuel de production de bois. Pour cela, on a montré que le débardage par câble pouvait permettre de réduire grandement le problème de la pente dans ces régions montagneuses, même si son coup est élevé. De plus, on y expérimente aussi le mélange des essences locales et accompagne techniquement les entreprises de transformation du bois avec le soutien du programme européen LEADER +.

La sylviculture

La sylviculture est, comme son nom l'indique la culture des forêts, elle regroupe donc l'ensemble des pratiques qui permettent d'assurer une production économique, sociale et culturelle durable. C'est donc une activité proche de l'exploitation forestière que nous venons de voir, spécialement en ce qui concerne la diversification des essences

qui est une activité spécifique à la sylviculture et très utile à l'exploitation.

Etant donné la diversité des actions que peut recouvrir le terme de sylviculture, presque toutes les structures de coopération intercommunale peuvent affirmer être impliquées dans cette thématique.

La plus impliquée dans la sylviculture semble tout de même être le Syndicat intercommunal de protection et d'aménagement rationnel du Canigou. Le SIPARC a, en effet, lancé un programme de revégétalisation du Canigou.

La sylviculture est souvent une politique menée de manière importante au sein des CFT. En effet, on retrouve souvent tout un volet consacré à ce thème, même si quelquefois il est intégré dans le même volet que l'agriculture. Il s'agit assez souvent de « zones vitrines » ayant pour but de relancer la filière de certaines essences, mais aussi de communiquer auprès du public pour montrer les spécificités des forêts de la région.

Trufficulture et production de liège

Ces activités sont assez importantes au sein des productions méditerranéennes, elles peuvent permettre d'apporter une valorisation financière conséquente de nos forêts.

Cependant, très peu d'actions les concernant sont menées par les structures interrogées. C'est essentiellement le CRPF Languedoc-Roussillon, et parfois la DDAF, qui s'occupe de réunir les acteurs concernés et d'aider à une meilleure production de ces deux éléments. Des études sont menées pour savoir quel type de sylviculture est favorable à la production de truffes et autres champignons, ainsi que la meilleure façon de cultiver le chêne-liège. Il existe également plusieurs organismes spécialisés dans la production et la valorisation de ces deux produits issus de nos forêts, comme l'Institut méditerranéen du liège (IML) et la Fédération française des trufficulteurs.

Quelques actions sont tout de même entreprises dans nos nouveaux territoires. Ainsi, la CFT portée par le Pays Pyrénées-Méditerranée comprend tout un volet sur la subéraie (forêt de chêne-liège), car c'est une filière assez forte dans cette région. Le Pays est donc maître d'ouvrage sur ce sujet, alors que le CRPF est maître d'œuvre.

Le PNR des Monts d'Ardèche voudrait travailler en collaboration avec le CRPF Rhône-

Alpes pour voir si une sylviculture adaptée peut faire augmenter la production de bolets.

La filière bois-énergie

Le bois-énergie est une filière en renouveau, mais déjà très intégrée dans les politiques locales. Elle comporte plusieurs avantages :

- elle permet une exploitation des forêts locales ;
- elle permet d'utiliser les rejets de bois des entreprises de transformation ;
- elle permet la création d'emplois ;
- elle permet des économies pour les collectivités équipées de chaudière à bois ;
- elle permet une réduction de la pollution (un enjeu actuel majeur).

La presque totalité des organismes rencontrés a donc engagé des actions concrètes pour renforcer cette filière. Les CFT ont toutes, du moins pour celles étudiées, intégré un volet bois-énergie dans la rédaction de leur charte. On remarque aussi que bien des actions engagées en la matière sont issues d'un Contrat de plan Etat-Région (CPER) et que plusieurs associations sont très impliquées pour inciter les élus et les exploitants à s'engager dans la filière.

Le Pays Ardèche Verte et le Pays Pyrénées-Méditerranée ont constaté que de réels besoins en matière de bois-énergie se faisaient sentir sur leur territoire. Ils se sont donc mis à travailler en collaboration avec les associations Polénergie et FIBOIS (pour l'Ardèche) et Bois-énergie 66 (pour les Pyrénées) afin d'identifier les besoins et potentialités du territoire de leur Pays, ainsi

Photo 2 :
Le bois-énergie est une filière en renouveau. Ici, stockage de plaquettes à Nohèdes dans les Pyrénées-Orientales.
Photo D.A.



que de sensibiliser les acteurs locaux à cette problématique.

Les Parcs naturels régionaux sont aussi très impliqués dans la filière. Ils travaillent aussi en collaboration avec les mêmes associations et veillent, en général, à la coordination des différentes actions de la filière. Leur travail consiste essentiellement dans les études d'approvisionnement ; ils peuvent, parfois, développer des actions expérimentales, mais aussi assurer des actions de sensibilisation et de promotion.

Dans les autres structures rencontrées, on remarque que l'implication en la matière commence sérieusement à se faire sentir. La plupart des communautés de communes ont engagé une réflexion sur l'opportunité de construire des chaudières à bois et de nombreuses études de faisabilité sont donc en cours.

Les actions transversales intégrant des entrées forestières

Le pastoralisme

Le pastoralisme recouvre les activités destinées à conduire la pâture des troupeaux (brebis, chèvres, vaches, chevaux). C'est une activité importante pour les espaces forestiers, car elle permet d'utiliser des espaces accidentés, difficilement accessibles à l'homme et ses machines, et donc de servir de coupe feu en cas d'incendie et de préserver certains chemins de randonnées.

La plupart des structures situées dans des zones pâturables ont donc lancé des actions pour renforcer ou relancer l'activité pastorale. Il est prévu dans la plupart des DOCOB (Documents d'objectifs) Natura 2000 des opérations pour tenter d'attirer les éleveurs, tout en les intégrant dans une politique de protection de l'environnement.

Des mesures agri-environnementales (MAE), qui ont pour objectif le maintien d'activités agricoles respectueuses de l'environnement, permettent aux éleveurs de toucher une prime issue de crédits de l'Etat et de l'Europe, en passant par le biais d'une structure intercommunale comme le Pays Pyrénées Méditerranée.

Les PNR intègrent aussi souvent la question dès le début de la rédaction de la charte du parc. La création d'Appellation d'origine contrôlée (AOC) peut être une des solutions

pour relancer l'activité des éleveurs comme le fait le PNR des Monts d'Ardèche. Celui des Pyrénées Catalanes a édité un manuel sur les milieux ouverts et décidé de louer des zones à des activités pastorales.

Même si elle ne semble pas directement liée à la gestion forestière, l'activité de pastoralisme reste un point à ne pas négliger dans les politiques des nouveaux territoires, car en plus de prévenir les incendies, elle permet de maintenir la biodiversité des milieux et les emplois de zones parfois très pauvres en travail disponible.

La chasse

On retrouve presque toujours une collaboration importante entre les chasseurs et les structures de coopérations intercommunales. Elle se fait, en général, pour l'élaboration des sentiers de randonnée (que nous verrons dans l'activité tourisme) et pistes DFCI ou les actions de pastoralisme. Il semblerait que les chasseurs n'aient pas un grand besoin d'aides de la part des nouveaux territoires, cette activité est tellement ancrée dans les traditions qu'elle se retrouve partout et qu'elle s'autogère toute seule, ou presque.

Cependant le Syndicat intercommunal de gestion des Gorges de l'Ardèche a engagé quelques actions concrètes comme la création de garennes aménagées, en collaboration avec les Fédérations de chasseurs. Une action en faveur de l'aigle de Bonelli, toujours grâce à cette coopération, a permis de rouvrir des milieux qui lui sont favorables et dynamiser les espèces sauvages.

Le tourisme

Les activités touristiques font partie des préoccupations prioritaires des structures de coopération intercommunale pour gérer et valoriser la forêt méditerranéenne.

L'une des principales activités en ce sens est la création et l'entretien des pistes et sentiers de randonnée pédestre, équestre et VTT, ainsi que leur promotion. Ces sentiers sont importants pour la valorisation de ce qu'on appelle l'écotourisme, qui est une forme de tourisme respectueuse et au contact de l'environnement. Il y a beaucoup de sentiers de découverte (des essences locales par exemple) qui ont été réalisés par les nouveaux territoires, des panneaux et des brochures expliquant les caractéristiques de l'environnement local, les gestes à avoir pour le préserver, etc.

D'une manière plus globale, des actions pour tenter d'attirer les touristes, qui sont une manne financière exceptionnelle, sont entreprises de façon très diversifiée. Un travail en collaboration avec les hébergeurs potentiels, essaie de multiplier et de diversifier les offres de logement. Certains de nos contacts ont aussi engagés des formations sur le respect de l'environnement envers les animateurs de sports de nature pour que, d'une part, leurs activités n'abîment pas les milieux naturels et, d'autre part, qu'ils servent de relais vers le grand public.

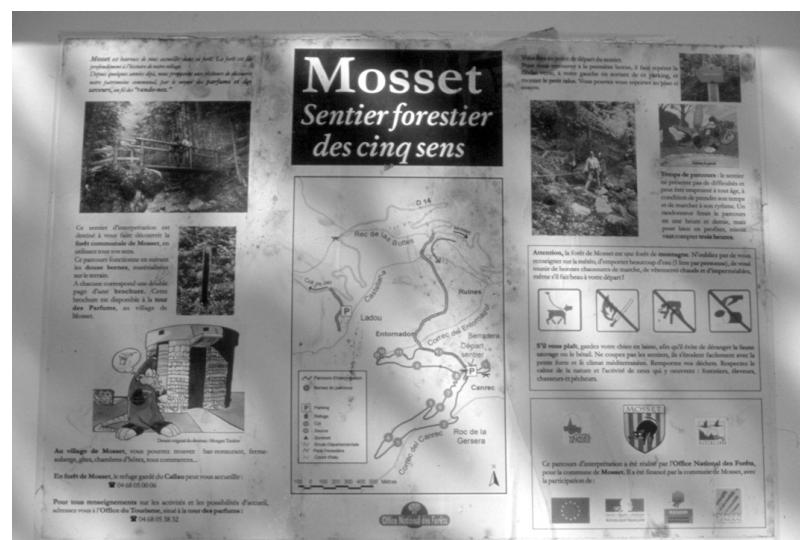
Le problème de la surfréquentation entre aussi dans les objectifs de certaines structures étudiées. Le SIPARC, qui revendique le tourisme comme vocation principale, a engagé une action pour tenter de réduire la pénétration des voitures sur le Canigou, grâce à des réglementations et des offres alternatives : attelage pour accéder à la montagne, sentiers de randonnée dès le bas de la montagne, réhabilitation de refuge, etc.

La communication et la sensibilisation

La communication et la sensibilisation de l'environnement de nos forêts sont essentielles pour assurer une gestion de la forêt sur le long terme. Celles-ci doivent, non seulement toucher les touristes, mais aussi et surtout les habitants locaux.

Une des actions qui revient le plus souvent est l'édition de plaquettes, brochures, journaux, codes de bonne conduite, documents multimédias, lettres (pour la plupart des PNR), etc. Ils sont destinés à toutes les couches de la population, des enfants aux

Photo 3 :
Aménager et entretenir les sentiers de randonnée, informer le public... pour favoriser les activités touristiques en forêt
Photo D.A.



divers milieux socio professionnels. L'organisation de journées découvertes pour la population locale, et plus spécialement les jeunes, comme l'organise le Pays Ardèche Verte, est une bonne occasion de sensibiliser de manière plus concrète la population qui sera certainement plus ouverte en étant directement au contact de la nature.

De nombreuses interventions, directement dans les écoles, peuvent aussi avoir lieu. Des postes d'éducateur à l'environnement sont ainsi créés. Le PNR des Pyrénées Catalanes devrait en avoir un pour la rentrée. Les élèves sont des cibles privilégiées de l'éducation au respect de l'environnement, car ils sont l'avenir de notre société, et par conséquent de la gestion forestière. Le SIPARC l'a bien compris et a engagé des actions de sensibilisation au Canigou dans 25 classes du massif depuis déjà cinq ans.

Les zones Natura 2000 et ZNIEFF

Ces zones sensibles sont issues de directives européennes, mais leurs actions se déroulent sur le plan local. Elles permettent d'assurer une vraie politique de préservation des espaces naturels.

On trouve un grand nombre de ces sites dans les territoires que nous avons étudiés. Cependant, très peu d'entre eux sont opérateurs et ont donc des actions menées pour assurer les objectifs de ces contrats. Ils sont souvent de simples accompagnateurs des structures porteuses et peuvent avoir un rôle de mise en réseau des informations et

quelques actions en rapport avec Natura 2000 dans le cadre des projets européens Leader+ et Interreg, comme c'est le cas du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Les PNR sont souvent des opérateurs pour ces sites, ils mènent des programmes de sylviculture dans ces zones avec comme objectif principal, le maintien des peuplements existants. Ils peuvent aussi établir des sites expérimentaux, comme c'est le cas dans le territoire du PNR des Pyrénées Catalanes depuis une dizaine d'années, dont les sites Natura 2000 représentent plus de 50 % de son territoire.

Conclusion de l'enquête

Même si l'enquête qui a été menée n'est pas exhaustive, elle a permis de se rendre compte de la place de la forêt méditerranéenne dans les structures de coopération intercommunale des départements du Languedoc-Roussillon, ainsi que deux départements de Rhône-Alpes, les seuls méditerranéens, la Drôme et l'Ardèche.

Ainsi nous avons pu commencer à comprendre qu'elles étaient les points positifs et négatifs de la gestion forestière dans ces nouveaux territoires.

Les points positifs

L'enquête menée a permis de remarquer une certaine avancée en matière d'intégration forestière dans les politiques locales, sous l'impulsion d'une prise en compte globale et partagée des problèmes environnementaux.

Une prise de conscience certaine

Il semble y avoir de plus en plus de personnes (élus, agents, propriétaires, etc.) qui commencent à s'intéresser sérieusement aux problèmes environnementaux et par conséquent, du moins pour ceux des régions concernées, à la forêt méditerranéenne. Même si toutes les structures n'ont évidemment pas d'actions concrètes de gestion forestière, la plupart se sont déclarées fortement intéressées par la prise en compte des aspects environnementaux dans leur politique. On remarque d'ailleurs de plus en plus d'actions de sensibilisation au respect de la nature venant du public comme du privé et étant destinées autant au grand public qu'à

Photo 4 :

Les Chartes forestières de territoire sont de plus en plus nombreuses en région méditerranéenne.

La souplesse de leur fonctionnement permet une véritable transversalité des actions menées.

Ici, les Cévennes.
Photo N. Luigi / CRPF LR



celui des professionnels et décideurs locaux. On peut donc penser, sans trop prendre de risques, que l'implication des politiques locales envers la forêt méditerranéenne, et plus généralement envers l'environnement, vont continuer à être de plus en plus importantes et diversifiées.

Une véritable collaboration

L'enquête a fait ressortir l'existence de liens importants entre les différentes structures intercommunales, ainsi qu'avec les autres services de l'Etat. Il y a donc une réelle volonté de travailler ensemble pour l'intérêt de tous. Des contrats sont passés entre différents organismes, un Pays va travailler « main dans la main » avec une Communauté de communes pour la rédaction d'une Charte forestière, un PNR va fournir la logistique et les techniciens pour la réalisation de travaux forestiers d'un syndicat mixte, etc. Mais cela ne s'arrête pas là, il existe aussi une coopération importante entre nos nouveaux territoires et les associations (chasseurs par exemple) et les syndicats professionnels. Ce travail de collaboration est donc fortement bénéfique pour la valorisation de nos forêts, et même pour le fonctionnement de notre société, car elle ne concerne évidemment pas que les questions forestières.

La DFCI, essentielle mais insuffisante

Certaines structures commencent à comprendre que la DFCI, bien qu'essentielle, ne suffit pas et que, de plus, toutes les actions de gestion et de valorisation forestière contribuent à réduire les risques incendies. C'est déjà une petite avancée, les actions de DFCI ne se cantonnent plus à la simple création de pistes et enterrement de citernes, mais bien à amener la forêt à être d'elle-même moins inflammable. Nous avons vu que des actions de pastoralisme et de diversification des essences, par exemple, sont souvent engagées dans cet objectif.

De nombreuses études en cours

La récente apparition de la plupart des outils de gestion forestière et de ses enjeux fait que beaucoup des structures rencontrées n'ont pas encore lancé de politique en faveur de la forêt méditerranéenne. En revanche, elles ont presque toutes des projets en cours

de réflexion ou d'élaboration. Il s'agit, pour le plus souvent, de charte de développement durable, de Charte forestière de territoire, d'étude de valorisation ou de faisabilité, etc. Le problème majeur rencontré la plupart du temps, est le manque d'informations techniques. La collaboration entre les différentes structures devrait permettre de résoudre ce problème. De plus, de nombreux organismes, comme Forêt Méditerranéenne, peuvent apporter un appui technique non négligeable.

L'impulsion des énergies renouvelables

Le problème de pollution et d'épuisement des énergies fossiles nous amène à considérer de nouvelles sources pour continuer à couvrir nos besoins énergétiques. Il y a donc depuis quelques années, une explosion des énergies renouvelables, et cela ne peut être que bénéfique à notre environnement et à nos forêts. Les actions en faveur du bois-énergie sont donc en plein « boum », car de plus en plus d'intercommunalités s'intéressent à cette ressource respectueuse de l'environnement, permettant une gestion durable des forêts et des économies de consommation d'énergie, ainsi que la création d'emplois. Quelques organismes ont déjà des bâtiments chauffés par des chaudières à bois, alors qu'un grand nombre ont lancé des études ou commencent à y réfléchir plus que sérieusement. La filière bois-énergie semble donc en train de devenir « la locomotive » qui peut conduire à une gestion forestière de territoire beaucoup plus ancrée dans une logique transversale.

Le succès des Chartes forestières de territoire

Les CFT commencent à être de plus en plus nombreuses sur notre territoire, on en compte en effet plus de soixante-dix à ce jour. La souplesse de leur fonctionnement permet à n'importe quelle structure de coopération intercommunale d'en être le porteur, de plus elle conduit à une véritable transversalité des actions menées. Elle peut être utile dans des configurations très variées : dans les structures bien implantées, comme les PNR, elle est souvent l'occasion de développer des thèmes forestiers qui, jugés comme non prioritaire, seraient restés à l'état de projet. En ce qui concerne les structures plus récentes, la CFT peut servir

de véritable levier pour des élus porteurs de projets territoriaux plus ambitieux et plus généraux.

On voit donc bien que les nouveaux territoires ont apporté beaucoup à la gestion forestière en donnant une approche plus spécifique et plus proche des contraintes de chacun.

Les points négatifs

Cependant tout n'est évidemment pas parfait, on remarque de nombreux dysfonctionnements qui bloquent la possibilité d'une gestion forestière particulière aux régions méditerranéennes, durable et concertée.

Le problème d'identification des compétences

Le premier dysfonctionnement est apparu très vite, dès les prémisses de l'enquête. Les compétences affichées, sur la base « Aspic » de la « Banatic », ne sont pas toujours respectées. En effet, plusieurs structures contactées en raison de compétences supposées compatibles avec la gestion forestière, ont affirmé ne pas les développer par manque de temps et, ou, de moyens. Certaines personnes interrogées (par téléphone) ne savaient même pas que leur organisme affichait des compétences relatives aux questions qui nous intéressent, comme la protection et mise en valeur de l'environnement. De plus, ces compétences pouvant intégrer des entrées forestières sont très souvent facultatives, voire optionnelles, et peu des structures contactées avaient engagé des actions dans ces domaines.

La forêt méditerranéenne, une forêt qui brûle

La forêt méditerranéenne souffre d'une mauvaise image, elle est perçue comme une forêt dangereuse à cause de son extrême inflammabilité, la DFCI prend donc une part considérable des actions menées envers elle. Il faudrait pouvoir changer les mentalités, montrer aux élus, comme aux habitants, qu'elle ne se résume pas à cela, qu'elle possède de nombreux atouts (écologiques, économiques et sociaux) à exploiter et à valoriser. Il faut tout de même rappeler que cet effort est en marche, il y a en effet de plus en plus d'approches transversales de la question comme nous l'avons vu précédemment, mais cela semble encore insuffisant.

Le problème foncier

C'est un problème qui est apparu très souvent lors des entretiens. En effet, il existe un morcellement foncier considérable, les propriétaires privés regroupent plus de 80 % des forêts du territoire et la plupart des domaines sont de petite taille. Les agents territoriaux ont donc beaucoup de mal à mobiliser les propriétaires forestiers tant que ceux-ci n'y voient pas une opportunité importante (financière en général), de plus beaucoup d'entre eux pensent qu'il est préférable de laisser faire la nature. Il n'est pas toujours aisément de rencontrer un grand nombre de propriétaires, ceux-ci étant peu ou mal repérés, particulièrement après le décès d'un propriétaire et que les héritiers n'ont aucune connaissance de cette partie de leur héritage.

La superposition des couches

Le grand nombre de structures de coopération intercommunale et d'outils de gestion forestière donne ce que certains appellent un "millefeuille" administratif. Un organisme va s'occuper uniquement de DFCI (un SIVU par exemple), un autre de sylviculture tout en intégrant des actions de valorisation, pendant qu'un PNR développe ces approches de manière transversale sur le même territoire. Tout cela engendre de grandes difficultés de compréhension et de cohérence pour savoir qui agit et dans quel domaine.

Le manque de moyens

La plupart des agents interrogés ont fait part d'un manque important de moyens, qu'ils soient matériels, financiers ou humains. Il est à noter que ce sont les insuffisances de personnel qui ont été le plus souvent signalées par les agents avec lesquels nous nous sommes entretenus. Il n'y a souvent qu'un seul chargé de mission pour des thèmes aussi vaste que : « agriculture, filière bois et gestion de l'espace » ou « pôle aménagement, environnement, bâtiment et voirie ». De plus, on remarque que la plupart de ces personnes responsables des questions forestières sont souvent assez jeunes et inexpérimentées, ce qui montre bien que cette mission n'est pas vraiment prioritaire, mais les agents compensent souvent cela par une grande motivation et implication dans leur travail.

M.T.